

Concours d'ensembles de flûtes

Règlement du concours

Conditions de participation :

Le concours est ouvert à tout ensemble de flûtistes de 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} cycles des écoles de musique et des conservatoires, ainsi qu'aux flûtistes amateurs hors cursus, sans limite d'âge.

Un ensemble doit être constitué d'un minimum de 4 flûtistes et d'un maximum de 16 flûtistes.

Il peut être dirigé ou non.

Sont autorisés : tout instrument de la famille des flûtes traversières.

Ne sont pas admis les pianistes, percussionnistes et autres dans un ensemble.

Les professeurs ne sont pas autorisés à jouer au sein d'un ensemble (ils peuvent en revanche diriger l'ensemble).

Le concours est ouvert au public dans la limite des places disponibles.

Tout enregistrement photo ou vidéo (hors presse) sera interdit lors du concours. L'organisation du concours se réserve le droit de photographier, de filmer les ensembles participants au concours et de diffuser ces informations sur leur site.

Les frais liés au concours (transport, repas, hébergement,...) restent à la charge des participants. L'organisation du concours ne procédera à aucun remboursement.

L'organisation du concours décline toutes responsabilités en cas de perte, vol, casse ou autres accidents survenus sur des instruments lors de la manifestation.

L'ordre de passage des ensembles sera déterminé par l'organisation du concours.

Dates et lieu du concours :

Le concours aura lieu les samedi 1^{er} (après midi) et le dimanche 2 mars (matin)
au Triangle de Huningue, 3 rue de Saint-Louis, 68330 HUNINGUE, FRANCE.

Programme :

Les ensembles seront jugés suivant leur niveau :

Catégorie A : flûtistes de 1^{er} Cycle

Catégorie B : flûtistes de 1^{er} et 2^{ème} cycles

Catégorie C : flûtistes de 2^{ème} et 3^{ème} cycles, amateurs hors cursus

Les candidats devront présenter un programme de leur choix sur le schéma suivant:

Catégorie A : 1 pièce (entre 2 et 5 minutes)

Catégorie B : 2 pièces de styles différents (entre 5 et 10 minutes)

Catégorie C : 2 pièces de styles différents (entre 7 et 15 minutes)

Chaque œuvre présentée devra être composée au minimum de 4 voix écrites. (Œuvre existante ou création/composition.)

Pour les groupes de plus de 4 participants, les voix peuvent être doublées.

Jury et Prix :

Le jury sera composé de :

- Mme Sandrine FRANCOIS (Flûte solo de l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg), Présidente du jury
- Deux membres de TRAVERSELAIR
- De membres invités

Le jury se réserve le droit d'interrompre une prestation (pour raison de minutage par exemple)

Les décisions du jury seront sans appel.

Prix : Bons d'achat, CDs, accessoires, etc ; offerts par nos partenaires.

L'annonce des résultats et la remise des prix se fera le dimanche 2 mars à 13h00.

Les lauréats sont invités à se produire en première partie du concert de l'ensemble TRAVERSELAIR le 2 mars après-midi.

Frais d'inscription :

Ensemble de 4 à 6 participants: 30 euros.

Ensemble de 7 à 12 participants: 50 euros.

Ensemble de 13 à 16 participants : 70 euros

Le bulletin d'inscription ainsi que le règlement (par chèque, à l'ordre de Traverselair) sont à envoyer à l'adresse suivante :
TRAVERSELAIR, 5 rue des sources, 68125 HOUSSEN

Les inscriptions seront prises en compte selon leur ordre d'arrivée dans la limite des places disponibles.

L'inscription sera validée après réception du règlement.

Aucun remboursement ne pourra être effectué en cas de désistement.

Un email accusant réception de votre inscription sera envoyé au référent de l'ensemble. Il lui sera par la suite demandé des précisions sur le programme présenté. Celui-ci est à renvoyer au plus tard pour le **31 janvier 2014**.

Les photocopies sont strictement interdites lors du concours.

Un exemplaire original sera à remettre au jury le jour du concours.

Date limite des inscriptions: 31 janvier 2014

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez nous contacter :

PIERREL Emilie STRICH Christelle

06 63 13 69 91 06 85 85 11 82

- Interlocutrice Allemande :

GROSS Marie

(+0033) 664 24 90 76